

Question écrite au Collège

Objet : disponibilité des salles de sport

Il est communément admis que l'offre de salle de sport est insuffisante pour combler les demandes des clubs sportifs dans notre commune.

Or, certains pointent la sous-utilisation des salles. Ainsi, les dimanches de nombreuses infrastructures seraient laissées libres. Pendant les congés scolaires, les salles seraient sous-exploitées et ne seraient jamais occupées en soirée. La raison de cette situation serait à chercher dans les heures prestées par les gardiens et concierges. La plupart des autres communes ont, semble-t-il trouvé des solutions à ce type de problème, telles que la remise de clefs aux locataires, l'utilisation de personnel à horaire décalé, appel à des étudiants...

Le Collège peut-il me faire le topo de l'occupation des salles de sport communales durant les dimanches durant l'année dernière ? De même peut-on me faire le topo de l'utilisation des salles de sport durant les vacances scolaires ?

Si les difficultés pointées quant à la mise à disposition de personnel pour en assurer une plus large ouverture sont exactes, pouvez-vous me dire si le Collège compte d'une façon ou d'une autre y remédier ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.



Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN
Conseiller communal



Anderlecht, le 29 septembre 2020

ADMINISTRATION COMMUNALE
GEMEENTEBESTUUR

Mr Van Goidsenhoven Gaetan

Rue de l'Agrafe 68/5

1070 Bruxelles

Concerne : Votre question écrite concernant la disponibilité des salles de Sport

Monsieur le Conseiller,

La commune d'Anderlecht offre la possibilité aux clubs sportifs d'occuper des infrastructures sportives intérieures en soirée et le week-end à prix étudié. Il s'agit soit de salles de gymnastique des écoles communales, soit d'infrastructures sportives.

A notre connaissance, la commune d'Anderlecht est la seule commune de la Région de Bruxelles-Capitale à mettre à disposition la grande majorité des salles de gymnastique des écoles communales à disposition des clubs sportifs et ce, dans une volonté de rentabiliser au maximum les infrastructures publiques.

La commune propose ainsi plus de vingt espaces sportifs indoor. Ces espaces sont occupés en journée par les écoles communales et mises à la disposition des clubs sportifs 6 jours sur 7 voire 7 jours sur 7 de 17h30 à 22h30 en semaine et de 9h à 22h30 le week-end.

En cette période de pandémie COVID 19, des mesures ont été mises en place afin d'empêcher le croisement entre les élèves et les membres des clubs sportifs.

La surveillance et la maintenance des salles de gym des écoles est confiée aux concierges d'écoles (à l'exception de la salle de gym de l'école des Trèfles). Les surveillants de sites sportifs se chargent quant à eux des autres sites sportifs.

Certaines plages horaires dans certains sites peuvent être refusées aux clubs pour les raisons suivantes :

- permettre aux concierges et surveillants de sites sportifs de nettoyer les sites
- contraintes liées au contrat de travail dans l'organisation des horaires des surveillants de sites sportifs (prestation de 5 jours par semaine sur base d'un horaire de 7h30, pas d'horaire coupé, nombre d'heures de récupération défini entre chaque prestation).

En ce qui concerne spécifiquement la salle Simonet, il est possible mais plus compliqué de proposer cette salle à la location le dimanche car il est difficile de faire cohabiter le calendrier du RSCA avec le calendrier d'autres championnats.

Place du Conseil 1 Raadsplein
Bruxelles 1070 Brussel

TEL 02 558 08 00

FAX 02 523 12 14

E-MAIL info@anderlecht.brussels

www.anderlecht.be

Les salles de gymnastiques des écoles communales peuvent être louées à la saison, c'est à dire de septembre à juin et hors vacances scolaires. Cela représente, sur une saison, 4 semaines de fermeture si l'on ne prend pas en compte la trêve hivernale. La décision de fermer les salles de gymnastique durant les congés scolaires a été prise pour différentes raisons :

- les concierges d'écoles prennent régulièrement congé durant ces périodes
- ils profitent de ces jours sans occupation pour nettoyer la salle de manière plus approfondie
- les stages parascolaires sont organisés en journée et le matériel utilisé reste toute la semaine sur la surface sportive de la salle de gymnastique.

—

Le service des Sports essaie, quand il en reçoit la demande, de mettre les infrastructures sportives indoor à disposition pour l'organisation de stages sportifs mais un grand nombre de salles sont prioritairement réservées aux stages parascolaires.

Pour des raisons évidentes de sécurité les clés des infrastructures sportives ne sont pas confiées aux clubs sportifs.

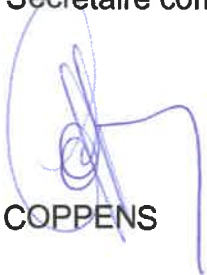
Les surveillants de sites sportifs travaillent systématiquement en horaire décalé.

La commune a recours à des étudiants uniquement pour la période qui s'étend de juin à septembre.

Veillez agréer , Monsieur le Conseiller, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance :
La Secrétaire communale ff.,

N. COPPENS



Par délégation :
Pour l'Échevin des Sports,

M. MILQUET

